



Centrales Villageoises BEEWATT

Société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 79 800 €

Siège social : 6 Place du Château 38690 Le Grand Lemps

N° SIREN 851 616 144 RCS Vienne

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 12 avril,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société SAS CV BEEWATT, société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 79 800 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans la salle des mariages de Bizennes, sur convocation faite par le conseil de gestion.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance. Cette feuille est jointe en annexe. 79 actionnaires sont présents ou représentés sur un total de 118 actionnaires et représentent 79 voix. 29 personnes sont présentes et 50 sont représentées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel FORGUE, président.
La secrétaire de séance est Aline MICHEL DIT LABOELLE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le conseil de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Perspectives d'évolution de l'activité.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Candidature au conseil de gestion

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve la proposition du conseil de gestion et décide de répartir ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 7 371 € :

Réserve légale 290 €

Réserve statutaire : 1 474 €

Distribution de dividendes : 3 990 €

Réserve facultative : 1 617€

Michel FORGUE
Président SAS CV BEEWATT



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : Montant du capital social variable

L'assemblée générale prend acte de ce que le capital s'élevait à 76 900 € au 31 décembre 2023 et à 79 800 € au 31 décembre 2024. En conséquence, il s'est accru de 2 900 € au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Election de membres du Conseil de Gestion

Suivant l'article 19 des statuts le conseil de gestion est composé de six à quinze membres choisis parmi les associés. Le mandat des membres du Conseil de gestion est de 3 ans renouvelables. Actuellement le conseil est composé de 11 membres élus en 2022 jusqu'en 2025, de deux membres élus en 2023 jusqu'en 2026 et d'un membre élu en 2024 jusqu'en 2027.

Les membres élus en 2022 doivent être renouvelés. En voici la liste avec ceux qui se représentent et une nouvelle candidature :

Marie-Pierre BARANI : ne se représente pas

Alexandre BRECHET : se représente

Philippe CHARLETY : se représente

Jean-Claude CHENU : se représente

Dominique DUBREUIL : se représente

Claire FAUVET : se représente

Michel FORGUE : se représente

Aline MICHEL : se représente

Ludovic OUDOT : se représente

Michaël REYNAL : se représente

Cedric DURAND qui assiste au conseil de gestion en tant qu'invité depuis deux ans se présente

Il est procédé au vote

Alexandre BRECHET : est élu à l'unanimité

Philippe CHARLETY : est élu à l'unanimité

Jean-Claude CHENU : est élu à l'unanimité

Dominique DUBREUIL : est élu à l'unanimité

Claire FAUVET : est élu à l'unanimité

Michel FORGUE : est élu à l'unanimité

Aline MICHEL : est élu à l'unanimité

Ludovic OUDOT : est élu à l'unanimité

Michaël REYNAL : est élu à l'unanimité

Cedric DURAND est élu à l'unanimité

The logo consists of the letters 'W' and 'F' in a stylized, handwritten font, positioned in the bottom right corner of the page.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

LE PRESIDENT

M. Michel FORGUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Forgue', with a large, sweeping flourish above the name.

Annexes

Feuille de présence des actionnaires
Pouvoirs de représentation